



Sommaire

 Le mot du Maire  Informations générales

 Le Conseil Municipal

 Les commissions municipales

 Le point sur...

 Actualités :

 CCCLA

 Etat Civil

Comité éditorial

Responsable de la publication : Nadine Rostoll.

Directeur de la rédaction : Armand Dupont.

Le mot du Maire

Les enfants ont repris le chemin de notre école pour la plupart avec beaucoup de plaisir... à revoir leurs copains et copines. Comme tous les ans, le Père Noël passera pour distribuer des cadeaux aux enfants de moins de 10 ans qui habitent La Pomarède. Si votre enfant n'est pas scolarisé sur la commune, merci de vous faire connaître pour que le père Noël ne l'oublie pas.

Le pouvoir des réseaux sociaux a fait que La Pomarède a été malgré elle médiatisée début septembre (TF1, M6, Le Point, l'Express..). Face à une situation fragilisée par le manque de personnel, les gérants de La Table d'Auberjon n'étaient plus en mesure d'offrir un service de qualité et faire fonctionner l'établissement. Ils ont donc fermé le 2 septembre.

Une page se tourne une autre s'ouvre. Et comme disait Winston Churchill « Là où se trouve une volonté, il existe un chemin ». Donc rendez-vous est pris début novembre avec la nouvelle équipe.

Des travaux de goudronnage seront entrepris mi-novembre dans les rues du village. Nous vous tiendrons informés quelques jours plus tôt afin d'organiser le stationnement pendant cette période.

Bonne Lecture

Nadine Rostoll

Informations générales :

Évaluations des élèves en classes de CP et de CE1



Vous savez peut-être que les élèves du CP et du CE1 passent en ce moment (entre le 17 septembre et le 28 septembre 2018) des tests en français et en mathématiques dans le cadre de l'évaluation des acquis des élèves. De quoi s'agit-il ?

CP

En français, ces tests se déroulent en 2 fois 20 minutes. Il s'agit d'évaluer :

- l'identification des lettres de l'alphabet ;
- la reconnaissance des sons ;
- la compréhension orale.

En mathématiques, il n'y a qu'1 séquence de 20 minutes où les exercices permettent d'évaluer la connaissance et l'utilisation des nombres jusqu'à 10.

CE1

En français, l'évaluation se déroule en 2 sessions de 20 minutes et porte sur :

- la lecture à haute voix ;
- la compréhension de l'écrit ;
- la compréhension orale ;
- la richesse du vocabulaire ;
- l'orthographe.

En mathématiques, le test se passe en 1 seule séquence de 30 minutes afin d'évaluer les élèves sur :

- La connaissance et l'utilisation des nombres jusqu'à 100 ;
- le calcul mental et le calcul en ligne ;

- la différenciation des formes.

À savoir :

À partir de ces évaluations, les enseignants disposent d'un bilan individuel pour chaque élève qui doit leur permettre de mieux adapter leurs pratiques pédagogiques, les résultats étant ensuite communiqués aux parents.

Connaître les dates des prochaines vacances scolaires dans votre département : un nouveau simulateur en ligne



C'est la rentrée des enfants et, au travail, votre responsable vous demande déjà de planifier vos vacances de Toussaint et de Noël en vue d'organiser le planning des absences à venir ? C'est peut-être le moment pour vous de consulter le nouveau simulateur en ligne proposé par Service-public.fr sur le calendrier des vacances scolaires 2018-2019 où il vous suffit d'indiquer votre département pour connaître dans le détail le calendrier des vacances de la zone où vous habitez.

Que vous habitiez par exemple dans l'Aisne, les Bouches-du-Rhône, le Cantal, l'Eure, le Finistère, le Gers, le Loiret, la Moselle, le Nord, Paris, les Pyrénées Orientales, le Haut-Rhin, le Rhône, la Saône, la Corse ou sur des territoires plus lointains (Guyane, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie...), précisez juste le nom de votre département ou de votre territoire sur [le simulateur du calendrier des vacances scolaires](#) et obtenez en un

clic toutes les dates des vacances de Toussaint, de Noël, d'Hiver, de Printemps et d'Été qui vous concernent directement.



Toutes ces dates peuvent ensuite être intégrées sur votre agenda électronique en téléchargeant tout simplement sur votre ordinateur ou votre smartphone le fichier proposé sur la page de résultat.

Rappel :

Les dates des vacances scolaires dépendent de la zone où se situent les établissements scolaires, la France métropolitaine étant divisée en 3 zones académiques :

- la zone A comprend les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers ;
- la zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg ;
- la zone C comprend les académies de : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Pour leur part, la Corse et l'Outre-Mer ont des dates spécifiques à chaque académie.

Académie de Montpellier région Occitanie (Zone C)

- 2018 - 2019

Vacances	Dernier jour des cours	Reprise des cours
Toussaint	SA 20 oct 2018	L 5 nov 2018
Noël	SA 22 déc 2018	L 7 jan 2019
Hiver	SA 23 fév 2019	L 11 mars 2019
Printemps	SA 20 avr 2019	L 6 mai 2019
Eté	SA 6 juil 2019	L 2 sept 2019

Le Bureau du Comité des Fêtes s'est réuni le Lundi 17 septembre 2018.

Présents : José Risueno, Monique Batut, Jean-Jacques Brunel, Serge Pujol, Armand Dupont.

1° Jean-Jacques a exposé le bilan d'après la fête du village - le prix du repas passerait à 21 euros par personne.

2° Monique actera la réservation de la salle pour le goûter de Noël, fixé au 15 décembre à 15h, avec la venue d'un ventriloque au prix de 1050 euros ; la prestation devant durer 1h.

La décoration de la Salle des Fêtes sera assurée le samedi 8 décembre 2018.

3° La Castagnade aura lieu le samedi 27 octobre à 20h30. La manifestation est **gratuite**, moyennant une pâtisserie faite maison par les participants à la soirée. Pâtissez.....Pâtissez..... Merci.

Les flyers seront distribués, semaine 42, jeudi 18 ou vendredi 19 octobre.

4° **Pour information** : la date du videgrenier de La Pomarède a été fixée au lendemain de la fête du village, soit le dimanche 21 juillet 2019.

Tableau récapitulatif Recettes et Dépenses du CF. Avec Répartition Subvention Mairie.

Dépenses	Recettes		
Fête Juillet 2018	Inscrits Samedi	Inscrits Dimanche	
	179x20€, 16x11€	22x5€, 1x11€	
Dépenses Repas	3 872€	Recette 3 877€	5€
Dépenses Musique	2 267€	Subvention Mairie 2 000€	-267€
& Chapiteau ;	Pour 2019 (1) chapiteau supplémentaire coût environ		350€
Buvette	582€	1 100€	518€
Total bénéfice : 256 €			
Noël Animation coût 1 050€, subvention Mairie		1 000€	

Travaux sur la Commune



Depuis le 3 septembre 2018 la Communauté de Communes de Castelnaudary Audois, met à notre disposition, Jérôme Leduc, Agent Communal pour 20 heures par semaine.

Jérôme a réalisé un solide banc en ciment placé, sous le Tilleul de la Place du même nom, où se réunirons pour un moment convivial, à l'ombre, sous l'arbre à palabres, les habitants du quartier et autres pour débattre et refaire le monde.



- Au cimetière, la coupe des buis au monument aux morts a été rendue nécessaire par l'attaque de la pyrale du buis.



Qu'est-ce que la pyrale du buis ?

Il est incontestable que le buis est très apprécié pour travailler l'art topiaire d'un point de vue esthétique du jardin, et pour sa qualité de bois dans les fabrications artisanales de petits objets. Cependant, une menace dévastatrice subsiste pour cette plante en France : **la pyrale du buis**, une chenille d'origine asiatique particulièrement difficile à éradiquer. Il est donc important de connaître cet insecte et de savoir comment s'en protéger et le traiter.

Prendre conscience du danger à temps
Vous pouvez déterminer si le buis est infecté lorsque ses feuillages deviennent secs et couverts de fines toiles. La présence de cocons et de déjections confirmera l'attaque de la chenille sur le buis. Pour éviter que la plante n'arrive à ce stade, il est recommandé d'inspecter le buis au moins une fois par semaine.

Si vous remarquez d'éventuels vols de papillon sur les lampes du jardin, vous pouvez mettre en place des pièges à **phéromone** pour capturer les mâles.

Comme la période de vol se fait vers les mois de juin à septembre, il sera sage de protéger vos buis avec des voiles anti insectes en cette saison. Vous pouvez aussi envisager de pointer des jets d'eau à forte pression pour déloger les œufs ou les cocons, ou bien encore aspirer les chenilles avec un aspirateur.

Les traitements de la pyrale de buis
Si votre buis est sévèrement infecté par la chenille de la pyrale de buis, vous devriez opter pour l'éradication du parasite par des agents insecticides biologiques plutôt que chimiques. Il s'agit de l'insecticide à base de *Bacillus thuringiensis variété kurstaki* : ses cristaux ingérés par la chenille provoqueront sa mort en quelques jours. Pour ce faire, l'insecticide sera pulvérisé sur tout le feuillage de la plante infectée, de préférence le soir quand il fait plus frais et surtout plus sombre. La bactérie va alors corroder les intestins de la chenille la privant ensuite de l'usage de sa mâchoire, ce qui l'empêchera de se nourrir à nouveau. Elle mourra en quelques jours.

Le traitement peut être reconduit à 3 semaines d'écart, deux voire trois fois, afin de traiter les générations qui se reproduisent.

Il est aussi possible de lutter contre l'infestation en enlevant manuellement les œufs et les chenilles, et en les faisant brûler. Sur ce point, il n'y a rien à craindre, car ceux-ci ne sont pas urticants. Il est aussi envisageable de mettre en quarantaine les buis touchés tout simplement en installant des filets anti-insecte sur les buis sains.

Si vos buis sont anéantis, arrachez les et brûlez les. Ne replantez pas des buis au même endroit.



Association Tourisme et Nature :
L'entretien du tour du lac a été fait par l'association courant Août. Merci à eux.



La citerne de gaz de l'ancien locataire de l'hostellerie du château a été enlevée par une entreprise sous-traitante d'Antargaz, le Lundi 10 septembre 2018. Celle-ci a remis en état et

réaménagé le site à l'identique.



La remise en état du flotteur de la bûchée supérieure de la station d'épuration par l'entreprise David a eu lieu, durant la semaine 38.



L'entreprise Cap-Vert a effectué le débroussaillage, tonte des terrains de Mme Durrieu, ainsi que l'abattage d'arbres présentant un danger réel pour les riverains ; semaine 36.



Des cendriers sont mis à disposition du public dans l'enceinte de la cour du Château, les mégots ne doivent pas être jetés sur la voie publique. De plus, à l'intérieur des barrières délimitant la cour de récréation des élèves de l'Ecole Communale ce genre

de déchets est toxique pour les enfants qui y toucheraient. Merci pour eux.

Quelques fleurs de septembre que vous pouvez encore voir en vous promenant au bord du lac
Après presque 3 mois de sècheresse, il n'y a plus beaucoup de plantes fleuries. Seules les espèces les plus courageuses ont pu refleurir ou continuer à fleurir. Il faudra attendre une pluie significative pour voir à nouveau un regain de floraison, sauf si le froid arrive avant la pluie.

La scabieuse colombarie fait partie de la famille des caprifoliacées. C'est une plante pluriannuelle des prairies et des bords des chemins. Elle forme une touffe au port gracieux du fait de ses tiges fines se terminant par des capitules de petites fleurs bleues, pourpres ou roses de 1 à 2 cm.



Menthe à feuilles rondes de la famille des lamiacées (labiées pour les anciens). On pouvait en observer un grand massif sur la rive gauche du lac. Elle a des fleurs en épi à la différence de la menthe aquatique. Celle-ci a des fleurs en glomérule et on en trouve quelques pieds dans l'eau du petit lac en bordure du déversoir



Le lotier corniculé de la famille des papilionacées (fabacée est le nouveau nom = même famille que les fèves), petites plantes à fleurs jaunes que vous pouvez voir sur la digue du lac. « Corniculé » car la gousse a la forme d'une corne comme on le voit sur la photo.



La Jussie que l'on peut voir autour du petit lac, particulièrement en amont du pont. On se serait bien passé de cette espèce envahissante.

« L'aire naturelle de répartition de cette plante est située en Amérique du Sud, mais elle a été répandue ailleurs sur de vastes territoires par des amateurs de plantes puis passivement par boutures ou activement par les graines qu'elle produit.

Elle apprécie les eaux très ensoleillées, stagnantes ou à faible courant (mares, étangs jusqu'à 3 m de fond, cours d'eau à étiages sévères) et peut aussi coloniser les canaux, fossés, zones d'atterrissages, et différents types de zones humides. »... « À la manière des tapis de lentilles d'eau, la jussie concurrence la flore aquatique immergée en empêchant la pénétration de la lumière vers le fond et en occupant toute la niche écologique offerte par les nombreux habitats qui lui conviennent.... »

« Elle peut contribuer aux phénomènes d'asphyxie voire de zone morte : sa biomasse produit en se décomposant dans une zone peu oxygénée, un déficit en oxygène limitant ou

interdisant dans cette zone la survie de la plupart des espèces animales. » (Wikipedia)



(identification : Jean M. botaniste de Castanet)



Conseil Municipal :

Réunion du 19 juillet 2018 :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il y a lieu de créer un parking à l'extérieur du Château pour sécuriser la cour notamment pour les enfants de l'école ainsi que les clients du restaurant. Le coût de ce projet s'élève à 19.895 € HT soit 23.874 € TTC. De mettre en accessibilité l'hôtel-restaurant et, créer à cet effet une rampe d'accès. Le coût de ce projet s'élève à 11.809,04 f I-IT soit 14.170,85 e TTC. Le coût global de ces travaux s'élève: 31.704,04 € HT soit 38.044,85 € TTC.

Elle indique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une Subvention de 15.360 f au titre du Fond Régional d'intervention (FRI) pour 2018. Elle demande au Conseil de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DÉCIDE de programmer ces travaux dès la mise en place du financement. DEMANDE à Madame La Présidente de la Région Occitanie l'attribution d'une subvention.

Réunion du 5 septembre 2018 :

Le Département de l'Aude a engagé une politique d'aide à la maîtrise des énergies, comportant un volet lutte contre la précarité énergétique.

Le diagnostic du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de l'Aude a mis en exergue des enjeux importants dans ce domaine, en termes de rénovation du bâti existant. Du fait du caractère diffus du phénomène dans le secteur rural et des faibles ressources des populations concernées, l'amélioration de l'efficacité énergétique nécessite la mise en place d'un outil adapté aux territoires non couverts par une opération (OPAH ou PIG).

Formalisé dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental adossé au programme national Habiter Mieux, cet engagement vise la rénovation thermique de 750 logements d'ici fin 2020.

Le PIG départemental comprend une mission d'animation visant à organiser le repérage des publics cibles et à apporter son soutien aux propriétaires occupants afin de faciliter l'engagement et la réalisation des travaux.

Il doit également permettre la mobilisation de l'ensemble des aides à la rénovation thermique.

L'additionnalité des financements constitue en effet un point important pour le succès de ce type d'opération visant les propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes.

En conséquence, le conseil communautaire a ajouté à l'article 4.2.2 Compétences optionnelles des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

- Participation au Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique en lien avec le PIG (animation et accompagnement financier).

- En second lieu : les statuts actuels de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois assure la « maîtrise d'ouvrage des chantiers d'insertion « cœur

de village » développés sur toutes les communes de la Communauté de Communes sauf celle de CASTELNAUDARY ».

A la demande de la DIRECTTE, il convient de réorganiser les chantiers d'insertion en y ajoutant la maîtrise d'ouvrage des chantiers d'insertion de la ville de CASTELNAUDARY.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a validé ces modifications

Suite à la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes au 01/01/2018.

Un procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour ces deux compétences doit être signé entre les 2 collectivités. La commune demeure propriétaire des biens. La Communauté de Communes assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer ce PV.

➤ Voirie et Fossés

Suite aux intempéries, 3 dossiers ont été déposés auprès de la Préfecture pour obtenir des aides.

Le chemin du Rat 280m, La Cammassette 300m, La Garrigue 30m2.

Les services du département ont fait une estimation des travaux, à savoir fossés à reprendre et reprofilage de la chaussée pour un coût global TTC de 24 000 €.

Pour l'instant la préfecture annonce qu'elle attend une réponse de l'Administration Centrale.

En parallèle un devis avait été demandé à Mr Puget pour le curage des fossés. Vu le Coût, Le Conseil Municipal a validé seulement la reprise des talus éboulés. A noter que les têtes de pont sont à la charge des propriétaires et que leur entretien est rarement fait.

➤ Contrat Centre de Gestion/Secrétariat de Mairie

Le contrat avec le Centre de Gestion se termine au 30/09. Après avoir rencontré (Jean Marc et Nadine) les responsables du Centre de Gestion. Il en est ressorti que des contrats pour une mission pouvaient être renouvelés sans limite. Ce genre de

contrat offre une souplesse pour les collectivités. En effet, l'intégralité du process de recrutement est faite par le Centre de Gestion. Les collectivités n'ont plus à rédiger les démarches administratives et évitent les impairs juridiques. Le coût + 6% est amorti par le gain de temps et la flexibilité de cette démarche. Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat pour 6 mois de plus.

➤ Hôtel Restaurant :

Mme le Maire rapporte la demande des gérants de la Table d'Auberjon d'arrêter le contrat plus tôt que prévu. En effet celui-ci se terminait au 31/10, mais par manque de personnel, ces derniers ont décidé d'arrêter, et fermer l'Hôtel Restaurant le 02 septembre.

Deux décisions sont à prendre. La première sur les loyers, puisqu'il reste 2 mois à encaisser et la deuxième, sur le choix des repreneurs potentiels.

Avant de prendre une décision, Jean Marc présente le résultat financier sur les 2 années de collaboration avec l'équipe de Jérôme Martres.

	2017	Au 31/08/2018	En Attente	
Loyers	15 000	15 000	3 000	sept oct
Loyer Fév/mars (appart)		687		
St Valentin		200		
Fonctionnement :				
Réparat. Diverses	3 039	1 194		
Honorair. Avocats/Lava	2 500	810	830	Socotec
Autres	2 951			
EDF Janv/Fév/Mars		761		
Investissem.				
Achat Mobilier	15 639			
Travaux Cuisine	9 697			
Chaudière		5 831		
Parquet		1 982		
Mises aux normes Electric		1 882		
Etude Parking		800		
Bancs		727		
Persienne			1285	
Alarme Incendie			5974	
	- 18 826	1 900	- 5 089	

On constate un résultat négatif de - 22015€, mais le mobilier de la cuisine (piano, chambre froide, plonge ...) appartient à la commune, qu'une chaudière neuve a été achetée, la cuisine rénovée, et que

l'alarme incendie est aux normes.

Il a été également mis en avant que les travaux et la remise à neuf des chambres ont été faits par les associés de la Table d'Auberjon. Le Conseil Municipal a donc décidé de ne facturer qu'un tiers du loyer de septembre.

Concernant les repreneurs, 2 personnes se sont fait connaître. Pour faire un choix, le Conseil a décidé de les rencontrer et étudier leurs propositions. Les rendez-vous seront programmés prochainement.

➤ Demandes Subventions 2019

Suite à la visite de nos conseillers départementaux hier soir, un point des subventions en cours a été fait. Pour 2019, un dossier de demande sur la salle polyvalente sera envoyé. Pour cela un permis de construire devra être déposé. Une réponse doit être faite sur les aides pour le financement des bûches incendie.

➤ Adhésion CAUE

Le Conseil a renouvelé l'adhésion avec le CAUE de l'Aude

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Coût : 65 € l'année

➤ Abandon de Créance :

La perception a demandé de passer en Pertes et Profits une facture d'eau de 28.19 € non réglée. (Propriétaire décédé)

➤ Convention avec Bibliothèque Départementale

Le Conseil Municipal a validé la reconduction de la convention avec le Département. Le Département assure à la commune un service de conseils et d'assistance, ainsi qu'un dépôt de documents correspondant à la typologie de la bibliothèque. La commune s'engage à garantir le bon fonctionnement et le libre accès à l'ensemble de la population.

➤ Amortissement Chaudière

Proposition perception validée soit 10 ans.

➤ Questions Diverses :

- Pont En ratié : Suite aux intempéries, une partie du pont est endommagé. Prendre

rendez-vous avec entreprise Cazal

- Chemins de Randonnée : Prendre contact avec les propriétaires concernés par le tour du lac pour signature d'une convention

Réunion du 11 septembre 2018 :

Objet: Audition de deux candidatures pour la location de l'hôtel restaurant de La Pomarède et choix par le Conseil Municipal du repreneur.

- **M Margoux 52ans**, présente son projet :

Les menus du restaurant seraient des menus plutôt gastronomiques. M Margoux travaillerait à la cuisine avec son cousin déjà en charge d'un restaurant à Labège à midi. Sa compagne et sa cousine seraient partie prenantes et peut-être sa sœur à partir de 2020, car déjà engagée jusqu'en 2019 sur une affaire de location d'appartements à l'île de Ré. Toutes ces personnes participeraient au capital de la structure gestionnaire du restaurant. La reprise de l'activité restaurant se ferait seulement début avril, car l'équipe gestionnaire a besoin de temps pour s'organiser et un démarrage au printemps paraît plus facile.

M Margoux a été propriétaire et cuisinier pendant 4 ans du restaurant La Bascule à Toulouse, qu'il a revendu il y a 4 ans pour des raisons variées, gênes dans l'exploitation dues au chantier du tramway, proposition d'achat à bon prix par un tiers, nécessité de libérer du temps pour s'occuper de sa mère. Depuis 4 ans il a exercé plusieurs activités.

- **M Salvador père 52 ans**, présente le projet :

Les menus du restaurant seraient des menus traditionnels du type « tout compris », d'abord pour les repas du soir puis dans un deuxième temps à midi. La location de l'hôtel restaurant de La Pomarède y compris du logement au dernier étage à partir du 1/11/2018 pour une durée d'un an au tarif mensuel de 3000 € HT, après quoi un point sera fait pour décider d'une location avec un bail

sur 3, 6 ou 9 ans. Cette activité serait complémentaire de l'activité location de gîtes au presbytère acquis auprès du mandataire de la liquidation de la société précédente. Les quatre personnes travailleraient et seraient partie-prenante dans le capital de l'affaire de l'hôtel restaurant. Un cuisinier serait embauché et serait aidé par le fils. Une ou deux autres embauches seraient probablement nécessaires pour le service. Le logement du troisième étage serait occupé par le jeune couple.

M Salvador père a tenu avec son épouse une affaire commerciale à Castelnaudary pendant 25 ans, affaire vendue récemment. Il souhaite maintenant avec son épouse, aider leur fils de 25 ans et sa compagne à reprendre l'activité hôtel restaurant de La Pomarède. La compagne du fils a un BTS tourisme et est en poste actuellement dans une activité de vente de produits locaux près de Castelnaudary.

Après une brève discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la candidature de M Salvador père de son épouse, de leur fils et de sa compagne, ce projet paraissant plus abouti.

Réunion du 27 septembre 2018 :

➤ Appel à candidature de maîtrise d'œuvre :
Suivant les codes des marchés publics, un appel d'offre doit être lancé pour le choix d'un maître d'œuvre en vue de la construction d'une salle polyvalente. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire les démarches nécessaires.

➤ Marché Eclairage Public

Un groupement de commandes avec la Communauté de Communes a été mis en place. 3 Lots ont été déterminés :

- Maintenance Eclairage Public
- Maintenance Armoires Electriques
- Travaux hors maintenance.

La consultation des lots 1 et 2 est relancée pour faire un lot unique et avoir qu'un seul prestataire. Certaines communes ont fait part de leur souhait de se retirer du groupement. Le Conseil Municipal a décidé de continuer avec la Communauté de Communes.

(Nos luminaires défectueux vont devoir attendre encore quelques semaines ...)

➤ Remplacement Mme Palosse

Mme Palosse (entretien école, mairie, salle des fêtes) est en arrêt depuis le 28/06. Pour la rentrée scolaire, ne sachant pas combien de temps le poste serait vacant, il a été décidé de proposer le poste à Mme Hassani soit 6h par semaine.

Une prolongation a été reçue jusqu'au 20 octobre. Nous souhaitons un prompt rétablissement à Mme Palosse, mais dans l'incertitude il y a lieu de prévoir si l'arrêt se prolonge. Mme le Maire indique que les autres villages du SIMEP utilisent l'association Emploi et Partage de Castelnaudary pour les ménages. Le Conseil Municipal préfère aider les gens de la commune, et demande aux personnes de la commune intéressées, de se faire connaître.

Emploi du Temps

Lundi 16h30 - 17h30 : Ecole
Mardi 16h30 - 17h30 : Ecole
17h30 - 18h30 : Mairie
Jeudi 15h30 - 16h30 : Salle des Fêtes
16h30 - 17h30 : Ecole
Vendredi 16h30 - 17h30 : Ecole

➤ Devis Monument aux Morts

Suite à la coupe des buis, les défauts et le besoin d'entretien de notre monument font qu'un devis a été demandé pour sa restauration.

Coût : 2538 € TTC. Le conseil a validé.

➤ Adhésion de La Communauté de Communes au Syndicat du Bassin du Grand Hers pour la compétence Gemapi :

Les communes suivantes : La Louvière, Mayreville, Mézerville et Peyrefitte sur l'Hers étaient dans ce syndicat. Pour la continuité, il est demandé à ce que la communauté adhère également. Le Conseil Valide

Les Commissions ou Travaux en cours

➤ **Eau et Assainissement :**

La facturation du 1^{er} semestre est en cours de contrôle par la Communauté de Communes. Ils ne maîtrisent pas encore la facturation de chaque commune et la situation des abonnés. Cela prend plus de temps que prévu mais les factures ne devraient pas tarder.

Nous rappelons aux propriétaires qu'à chaque changement de locataire, un imprimé doit être complété en Mairie pour LA Communauté de Commune. Dans le cas où la Mairie n'aurait pas l'information, c'est le propriétaire qui recevra la facture.

➤ Voirie :

Suite à la rencontre avec l'entreprise Cazal, il a été décidé de goudronner les rues du village en bicouche la semaine du 15/11. Un avis sera envoyé quelques jours avant aux habitants pour leur demander de stationner à l'entrée du village (boulodrome ou cour du château)

En même temps, l'accès pour personnes à mobilité réduite sera fait devant l'église.



Pour le pont de l'Enratié, l'entreprise Cazal nous a conseillé de rajouter de la terre au niveau de l'effondrement et de voir avec le département pour qu'ils refassent le fossé (glissières dans le vide)

➤ Urbanisme :

Les raccordements en Eau, Electricité et Télécom ont été demandés dans un premier temps pour les Mouillères et fin 2019 La Montagne

➤ Action Sociale :

Sandrine Blasco va participer aux formations pour la mise en place des Maisons de Services au Public qui auront lieu les 4 et 18 octobre à Salles sur l'Hers.

Le repas des aînés aura lieu le 27 octobre au restaurant « Le Four » à Castelnaudary. Un courrier a été adressé à tous les bénéficiaires âgés de plus de 70 ans.



Le point sur ... CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Cette entité est un établissement public administratif, présidé par le Président de la communauté de communes, Philippe Greffier, et géré par un conseil d'administration.

Le CIAS Castelnaudary Lauragais Audois développe différentes activités et missions tournées vers l'aide et l'accompagnement des personnes âgées et du public en difficulté.

Il assure les missions suivantes :

- accueil, écoute et orientation du public
- domiciliation des personnes sans domicile fixe ;
- gestion de l'action sociale intercommunale à l'égard des personnes en difficultés (18 à 65 ans sans enfant mineur à charge) à travers l'information et le suivi des bénéficiaires du RSA ;
- attribution d'aides financières exceptionnelles ;
- gestion de services pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (portage de repas à domicile, télésécurité, animations).

Le CIAS initie également une réflexion pour anticiper les problématiques futures au regard de son analyse régulière des besoins

sociaux. Ce travail a permis, en partenariat avec La Poste, une action de médiation numérique à destination des personnes âgées. Il développe également des partenariats pour lutter contre la précarité énergétique ou favoriser l'accès aux mutuelles de santé.

Chiffres clés

580 bénéficiaires des services d'aide à domicile

97 000 heures d'intervention

37 000 repas livrés

356 dossiers d'aide sociale aux personnes âgées et en situation de handicap

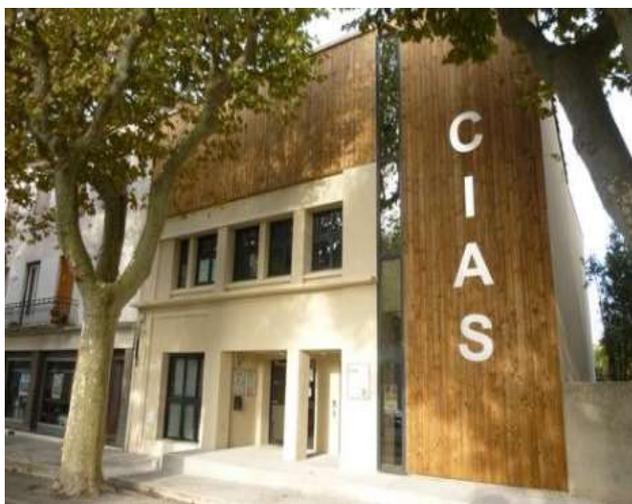
59 secours et chèques attribués

1 788 courriers reçus dans le cadre de la domiciliation

Vos contacts

CIAS

17 quater, Cours de la République
11400 Castelnaudary
04 68 94 58 06



Actualités / Agenda

Dimanche 7 Octobre : Ecurie des Vottes

Concours Saut d'Obstacle en collaboration avec l'Etrier d'Oc.

Mardi 16 Octobre à 11h00 -

Remise des Képis Blancs dans la cour du château.

Samedi 27 Octobre - Repas des Aînés

Castagnade

Jeudi 1 Novembre - à confirmer

Réouverture Hôtel Restaurant

Dimanche 11 Novembre -

- Monuments aux Morts

- Plantation Pommiers (nouveaux nés de l'année)

- Départ retraite ancienne postière.

Samedi 15 Décembre : Gouter de Noël



Castelnaudary Lauragais Audois.

Le site de la Communauté de Communes Castelnaudary Audois (CCCLA) est en ligne depuis le 1er septembre 2018.

[Munitycom](#) a le plaisir de vous inviter sur le site internet de la CCCLA : cccla.fr

Munitycom a travaillé cet été pour la création de ce site internet afin qu'il soit à la hauteur de notre territoire et répondant aux besoins des habitants ainsi que des entreprises de nos 43 communes.

CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
cccommunes

■ C/LA COMMUNALITE - SERVICES - GRANDS PROJETS - ACTUALITES - AGENDA - CONTACT - Q



DROITS DES CONSOMMATEURS

L'ASSECO11

VOUS PROPOSE UNE
JOURNÉE SPÉCIALE

SUR
L'IMPÔT À LA SOURCE
LA TAXE FONCIÈRE
LA TAXE D'HABITATION

LE 12 OCTOBRE 2018
À LA
MAISON DES ASSOCIATIONS
DE CASTELNAUDARY

UNE QUESTION ?
UN RENSEIGNEMENT ?

CONTACTEZ NOUS
AU

☎ : 06 17 57 85 36

Mercredi 10 octobre	Mercredi 17 octobre
<p>Cuisine :</p> <p>Concours du meilleurs gouter</p> 	<p>Finale :</p> <p>Election du meilleur talent</p> <p>Projection vidéo : Audition Le bêtisier</p>

Accueil de Loisirs
de PEYRENS

SYNDICAT
LAURAGAIS
AUDOIS

Programme des Mercredis
Du 5 sept au 17 oct

Peyrens a un incroyable talent

*Nous avons tous un talent caché
Venez tenter votre chance*



Rue des écoles
11400 Peyrens
06.04.98.10.72 ou 04.68.60.46.15
Atika.dedieu@cccla.fr

Syndicat Lauragais Audois à Soupex
au 04.68.60.66.43



Etat Civil

Décès : Mr Bonnes Pierre - La Garrigue -
Le 05 septembre 2019
À l'âge de 69 ans

Infos LA POMAREDE 11400 » édité
par la Mairie »04 68 60 40 52-

Tirage : 100 exemplaires